

Conseil Supérieur de l'Énergie du 27 janvier 2022

Déclaration commune CGT-CFE CGC-CFDT-FO

Monsieur le Président,

Monsieur le Commissaire du Gouvernement,

Nous sommes aujourd'hui saisis de plusieurs textes bloquant l'augmentation des tarifs de l'électricité pour les consommateurs domestiques à 4 % alors que la Commission de Régulation de l'Énergie a proposé une augmentation de 44,5 % HT.

Ces textes ont été annoncés il y a plusieurs jours par le Gouvernement et ont fait l'objet de nombreuses critiques de part et d'autres. Ils ont également suscité une forte mobilisation des agents du groupe EDF hier, car le Gouvernement n'a rien trouvé de mieux que d'affaiblir cette entreprise publique en amputant son Ebitda de 8 milliards d'euros pour tenir une promesse pré-électorale.

Nous notons que le Gouvernement n'a pas eu la même attitude envers le pétro-gazier Total alors même que celui-ci profite de l'augmentation des prix du pétrole qui frappe douloureusement les consommateurs, contrairement à d'autres pays européens qui ont eux décidé de mettre à contribution l'ensemble des énergéticiens, pétroliers compris. On voit donc bien qu'il s'agit là d'une attaque contre EDF et seulement contre EDF et que la protection des consommateurs n'est qu'un prétexte. A l'heure où l'électricité est présentée comme le premier vecteur de la transition bas carbone, à Paris comme à Bruxelles, cette attaque contre l'électricien national n'en est que plus scandaleuse !

C'est d'autant plus un prétexte qu'il est encore possible pour le Gouvernement - et c'est bien ce que nos organisations syndicales revendiquent - de faire autrement et de baisser la TVA à un niveau permettant de limiter la hausse des tarifs à 4 %. Cette modulation de la TVA a d'ailleurs été choisie par d'autres pays européens pour faire face à cette flambée des prix de l'énergie.

Nous voyons bien cependant que le Gouvernement cherche vainement à opposer EDF et ses salariés aux consommateurs. Cette opération est choquante et traduit une forme de désinvolture des pouvoirs publics.

Mais qui défend réellement les consommateurs ?

Ceux qui œuvrent pour le service public depuis plus de 75 ans ou ceux qui acceptent aveuglément le principe de contestabilité des tarifs qui impliquent que le tarif réglementé s'aligne sur le coût des concurrents et donc les prix de marché ?

Ceux qui considèrent que la hausse de 44,5 % HT proposée par la CRE est normale ou bien ceux qui, comme nos Fédérations Syndicales, ont décidé d'attaquer cette délibération ahurissante ?

Car oui, Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire du Gouvernement, nos Fédérations vont attaquer cette délibération qui est contraire au principe de stabilité des tarifs qui, selon le Conseil d'Etat, est une des conditions de maintien des TRV

Et de ce point de vue, nos organisations syndicales se félicitent que la CLCV, importante association de consommateurs, soit elle-aussi montée au créneau sur ce sujet.

Car, si nos Fédérations Syndicales sont favorables au blocage des tarifs à 4%, nous sommes en total désaccord avec la délibération de la CRE sur le niveau de hausse de 44,5 % HT ainsi qu'avec les textes à venir prochainement faisant d'EDF la victime désignée d'une décision gouvernementale.

Dans ce contexte, la mobilisation massive des salariés d'EDF, exprimant leur profonde colère, hier le 26 janvier, devrait poser question au Gouvernement.

Si la France, qui préside actuellement le Conseil de l'Union Européenne, veut réellement et durablement corriger la situation de cette crise des prix de l'énergie, qui est selon nous structurelle, qu'elle porte courageusement l'idée que la concurrence à tout prix sur ce bien essentiel qu'est l'électricité conduit à un risque majeur pour les citoyens et pour l'économie tout entière, par une augmentation insupportable des factures pesant sur le pouvoir d'achat des Français comme sur la compétitivité des entreprises !